

Vos questions / nos réponses

Permis probatoire après test positif au THC

Par [Profil supprimé](#) Postée le 25/02/2015 12:33

Bonjour,

Je suis titulaire du permis de conduire depuis juin 2014, mais aussi du BSR. J'ai fumer deux-trois joints aux alentours de 23h-00h. Et le lendemain vers 16h je me fais contrôler comme ça, on me fais un test salivaire qui est positif puis on m'amene directe faire une prise de sang.

Je voudrais savoir ce qui vas ce passer par la suite....

Mon permis vas être annuler (donc repasser le code et permis).ou je risque juste une suspension de permis pour quelque mois ?

Je suis un peu perdu car sur internet on trouve multiples réponses.

Merci.

Mise en ligne le 26/02/2015

Bonjour,

Si vous avez été positif lors d'un premier contrôle, ici salivaire, il vous est demandé de faire un test sanguin. L'infraction n'est constituée que si le dépistage sanguin est positif. Dans ce cas, vous risquez 2 ans de prison et 4500€ d'amende. Cela s'accompagne de la perte automatique de 6 points du permis de conduire. Il existe en plus la possibilité de devoir suivre, à ses frais, un stage de sensibilisation aux dangers de l'usage de stupéfiants. A cette liste peuvent s'ajouter des peines complémentaires, telles que la suspension ou l'annulation du permis de conduire(s'il vous restait des points), peines de jour - amende, travail d'intérêt général.

Dans le cas où le test sanguin est négatif, le procureur a la possibilité de poursuivre la personne pour usage illicite de stupéfiants s'il le désire.

Vous devriez être informé des résultats du test sanguin entre 5 et 8 jours après le jour du test. Il nous est difficile de nous prononcer sur les résultats de ceux-ci car la positivité d'un test sanguin se joue sur quelques heures.

Nous attirons votre attention, sur le fait qu'en dehors de la question de la positivité des tests, la conduite est incompatible avec les effets de produits psychoactifs. Quelques heures ne suffisent pas pour que vous

retrouvez toutes vos capacités de concentration pour conduire sans vous mettre en danger, vous et les autres usagers de la route. Cet incident, pourrait vous amener à réfléchir à cette question, en particulier, s'il vous semble difficile de vous passer d'une consommation alors que vous êtes un conducteur régulier.

Nous restons à votre disposition, si vous aviez des questions de tout ordre : concernant l'aspect législatif ou concernant les consommations de cannabis et la dépendance.

Notre service est joignable par cette rubrique, par chat ou par téléphone au 0 800 23 13 13 de 8h à 2h 7j/7j (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe).

Cordialement.
